



SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

RAPPORT FINANCIER 2023 ET ADOPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin, suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, que lors d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité qui sera tenue le 4 juin 2024, à 20h00, le Conseil municipal procédera à l'adoption du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2023.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 28^{ième} jour du mois de mai 2024.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant *l'adoption du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2023*, à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 28 mai 2024 entre 13h00 et 17h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 28^{ième} jour du mois de mai 2024.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière